Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite

NOMENCLATURES & SOURCES

2024

SyOP
Système d'Observation Partenarial

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Région Réunion

Cofinancé par l'Union européenne

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

CARIF OREF

Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite

SOMMAIRE

NOMENCLATURES

Nomenclature Agrégée 3
Nomenclature d'Activités Française 4
Professions et Catégories Socioprofessionnelles 2003 5
Professions et Catégories socioprofessionnelles (PCS 2020) 6
Familles Professionnelles 7
Familles Professionnelles 8
Formacode V.13 9
Groupe Formation Emploi 10
Niveaux de Formation 11
Niveaux de Formation (depuis 2019) 12
Nomenclature de Spécialités de Formation 13
ROME V.3 14
Le nouveau ROME V.4 15

SOURCES

Analyse fonctionnelle des emplois 16
Besoins en Main d'Oeuvre 17
Création Entreprises et Etablissements 18
Déclaration Préalable A l'Embauche 19
Demandeurs d'Emplois inscrits à France Travail 20
Enquête Emploi 21
Etablissements Employeurs et Salariés du Privé 22
Formation initiale dans le second degré 23
Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (FLORES) 24
Offres d'Emploi collectées et satisfaites 25
Recensement de la Population (Actifs) 26
Stagiaires Demandeurs d'Emploi 27
Statistique du Marché du Travail 28
InserJeunes & Parcoursup 29

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

NOMENCLATURE AGRÉGÉE

Avec la mise à jour de la NAF rév.2 en 2008, la Nomenclature Economique de Synthèse (NES) laisse place à la Nomenclature Agrégée (NA).

Cette classification, strictement française, permet de répondre aux besoins de l'analyse économique et la diffusion de données de synthèse, en cohérence avec les nomenclatures européennes et internationales.

Equivalence à l'échelle mondiale

- ***Niveau européen***

NACE : Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

- ***Niveau international***

CITI : Classification Internationale Type, par industrie,de toutes les branches d'activités économiques

CLASSIFICATION DE LA NAF, 2008

A 10 Niveau international

- Regroupement des sections

A 17 Niveau français

- Détail de l'industrie manufacturiée en 5 postes
- Regroupement de certaines activités de service

A 21 Niveau standard

- Regroupement des 21 sections de la NAF rév.2

A 38 Niveau international

- Intermédiaires entre les sections et les divisions

A 64 Niveau international

- Intermédiaires entre les niveaux A38 et A88

A 88 Niveau standard

- Regroupement des 88 divisions de la NAF rév.2

A 129 Niveau français

- Intermédiaire entre les divisions et les groupes (ce niveau comporte une variante en 138 postes destinée aux besoins de la comptabilité nationale

SECTION	INTITULE
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B à E	Industrie manufacturière, industries extractives et autres
F	Construction
G à I	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M à N	Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités administratives et de soutien
O à Q	Administration publique, enseignement, santé humaine et action social
R à U	Autres activités de service

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite

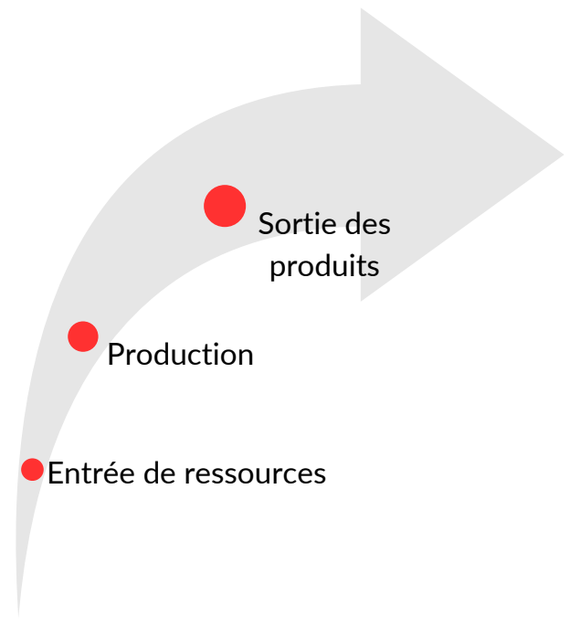
NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE

La Nomenclature d'Activités Française (NAF) est instaurée en 1992. Elle permet de classer les entreprises, selon l'activité exercée, afin de faciliter l'organisation de l'information économique et sociale.

Révisée une 1ère fois en 2003, la version utilisée désormais est celle de 2008.

Cette dernière révision prend en compte les évolutions économiques des dernières années.

L'ACTIVITÉ D'UNE ENTREPRISE



LISTE DES SECTIONS

CODE	INTITULE
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B	Industries extractives
C	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
H	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance

Le niveau le plus détaillé de la NAF comprenant 732 sous-classes correspond au code APE, attribué par l'INSEE.

CODE	INTITULE
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
O	Administration publique
P	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
T	Activités de ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre
U	Activités extraterritoriales

Source : INSEE

Classification DE LA NAF, rév.2, 2008

Niveau 1 **21 sections**

Niveau 2 **88 divisions**

Niveau 3 **272 groupes**

Niveau 4 **615 classes**

Niveau 5 **732 sous-classes**

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite

PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES 2003

Les professions et catégories professionnelles sont répertoriées dans 2 nomenclatures :

La PCS

- La nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) contribue à la codification du recensement et des enquêtes réalisés par l'INSEE auprès des ménages.

La dernière version disponible de 2003 tient compte de l'apparition des nouveaux métiers et des fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

La PCS-ESE

La PCS des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-ESE) est un affinement de la PCS. Elle permet aux entreprises du secteur privé à codifier la profession de leurs salariés.

LE CODAGE DE LA PROFESSION

Un code PCS se définit à partir de :

- La profession, le métier ou l'emploi exercé
- Le statut
- Le code APE
- Le nombre de salariés de l'entreprise
- La nature de l'établissement employeur (public ou privé)
- La classification professionnelle
- La fonction exercée
- Le sexe pour les aides familiaux d'artisans, de professions libérales et certaines professions du tertiaire lorsque l'appellation est floue
- La surface agricole utilisée ou la taille de l'exploitation pour les agriculteurs
- L'orientation principale agricole ainsi que la région où se situe l'exploitation pour les agriculteurs

LES NOMENCLATURES PCS ET PCS-ESE

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
PCS	8 GROUPES SOCIOPROFESIONNELS	42 catégories professionnelles	497 professions
PCS-ESE	6 GROUPES SOCIOPROFESIONNELS	29 catégories professionnelles	412 professions

LES GROUPES SOCIOPROFESSIONNELS

ACTIFS = 6 postes du PCS-ESE

CODE	INTITULE
1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers
7	Retraités
8	Autres personnes sans activité professionnelle

Source : INSEE

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Nouveauté

PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS 2020)

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sert à la codification du recensement et des enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages.

La PCS 2020 comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés.

Au niveau le plus fin, on compte 311 rubriques de profession décrites par un code à 4 positions comportant deux chiffres, une lettre et un chiffre.

Le niveau intermédiaire regroupe 121 professions regroupées ; il est décrit par un code correspondant aux 3 premières positions du code des rubriques de professions en PCS 2020

Libellés courts des groupes et catégories socioprofessionnels de la PCS 2020 (nomenclature d'usage)

Groupes socioprofessionnels	Catégories socioprofessionnelles
1. Agriculteurs	10. Agriculteurs
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21. Artisans 22. Commerçants et assimilés 23. Chefs d'entreprise de plus de 10 personnes
3. Cadres	31. Professions libérales 33. Cadres de la fonction publique 34. Professeurs et professions scientifiques 35. Professions de l'information, de l'art et des spectacles 37. Cadres administratifs et commerciaux 38. Cadres techniques d'entreprise
4. Professions intermédiaires	42. Professions de l'enseignement primaire et professionnel 43. Intermédiaires de la santé et du travail social 44. Religieux 45. Intermédiaires de la fonction publique 46. Intermédiaires des entreprises 47. Techniciens 48. Agents de maîtrise de production
5. Employés	52. Employés de la fonction publique 53. Policiers, militaires et agents de sécurité privée 54. Employés administratifs d'entreprise 55. Employés de commerce 56. Personnels des services aux particuliers
6. Ouvriers	62. Ouvriers qualifiés de type industriel 63. Ouvriers qualifiés de type artisanal 64. Conducteurs du transport 65. Conducteurs d'engins et magasiniers 67. Ouvriers peu qualifiés de type industriel 68. Ouvriers peu qualifiés de type artisanal 69. Ouvriers agricoles

Source : INSEE

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite

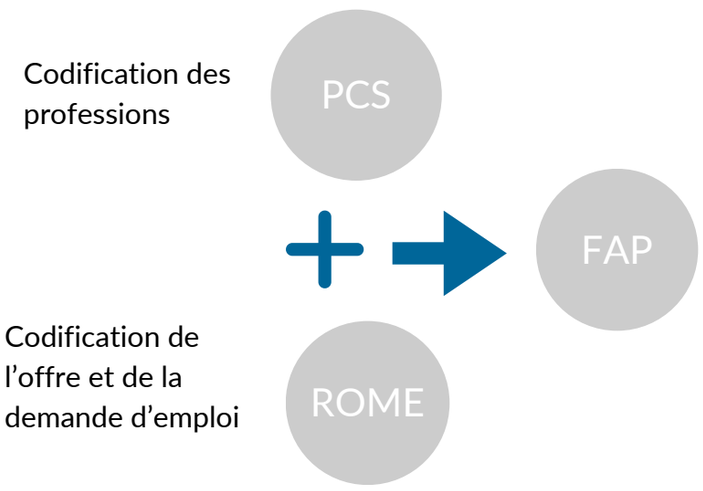
FAMILLES PROFESSIONNELLES

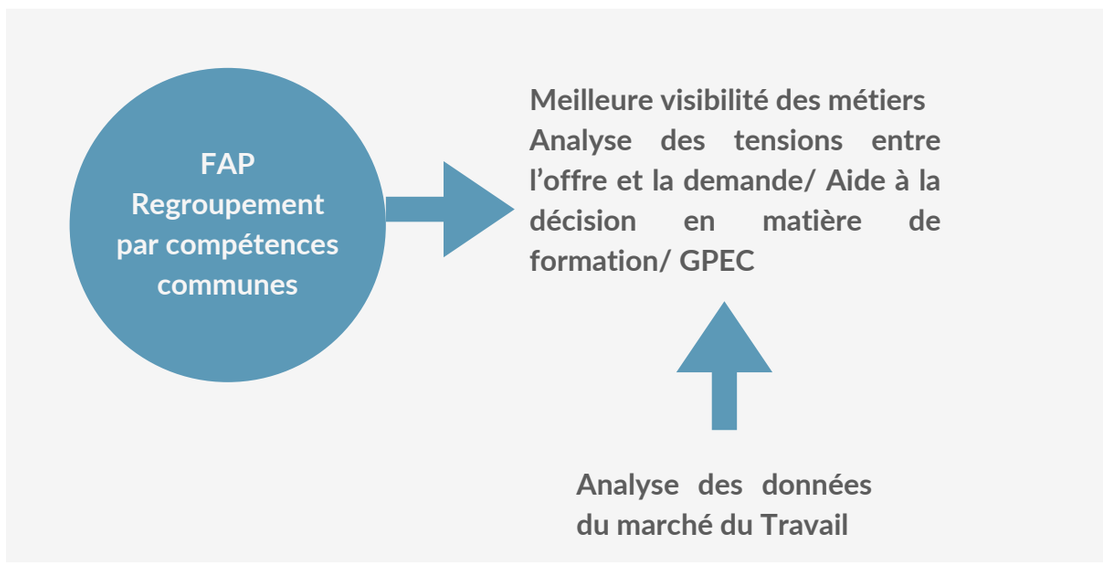
Les « FAmilles Professionnelles » (FAP) constituent une nomenclature destinée à l'analyse de l'emploi et du chômage par métier.

Suite aux dernières refontes du ROME, la nomenclature a été révisée en 2009. Les FAP sont établies à partir de deux autres classifications :

- la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » de l'INSEE
Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emploi de France Travail.

Dans les FAP, les professions sont regroupées par compétences communes.
Ces familles permettent une étude conjointe de l'emploi et du marché (offre et demande) grâce à un référentiel commun des métiers.





Les domaines professionnels ne doivent pas être confondus avec les secteurs d'activité économiques même si les intitulés sont parfois ressemblants. Il s'agit d'une classification par l'activité des individus et non de l'entreprise dans laquelle il travaille.

CONSTRUCTION D'UNE FAP

J4Z60 Contrôleurs de transport
J = domaine professionnel
4 = n° d'ordre dans les domaines professionnels
Z = lettre générique
6 = qualification de la profession dans les FAP
0 = n° d'ordre au sein des FAP regroupées

J4Z : Les 3 premiers caractères permettent d'identifier les 87 FAP regroupées.

CLASSIFICATION DU 4ÈME CARACTÈRE :
Qualification de la profession dans les FAP

0 Indéterminé ou non renseigné
2 Manœuvre et ouvrier non qualifié
4 Ouvrier qualifié et ouvrier hautement qualifié
6 Employé non qualifié et employé qualifié
7 ou 8 Technicien, agent de maîtrise et assimilé
9 Ingénieur et cadre

Code	Libellé
A	Agriculture, marine, pêche
B	Bâtiment, travaux publics
C	Electricité, électronique
D	Mécanique, travail des métaux
E	Industries de process
F	Matériaux souples, bois, industries graphiques
G	Maintenance
H	Ingénieurs et cadres de l'industrie
J	Transports, logistique et tourisme
K	Artisanat
L	Gestion, administration des entreprises

Code	Libellé
M	Informatique et télécommunications
N	Etudes et recherches
P	Administration publique, professions juridiques, armée et police
Q	Banques et assurances
R	Commerce
S	Hôtellerie, restauration, alimentation
T	Services aux particuliers et aux collectivités
U	Communication, information, art et spectacle
V	Santé, action sociale, culturelle et sportive
W	Enseignement, formation
X	Politique, religion

Source : DARES

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite

Nouveauté

FAMILLES PROFESSIONNELLES

La nouvelle FAP a été révisé en 2023

La FAP comprend :

le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de France Travail constitue davantage un répertoire des postes

le PCS (Professions et catégories socioprofessionnelles) de l'Insee, établit une hiérarchie sociale entre les métiers

La nomenclature doit établir une relation entre les besoins en personnel et le nombre de personnes exerçant ou susceptibles d'exercer une profession.

Il est nécessaire de pouvoir « identifier quel type d'emploi et pourquoi des problèmes de recrutement surviennent ».

Source Dares

A l'aide des FAP, on peut :

	Dresser le portrait de chaque métier
	Repérer les emplois susceptibles d'offrir des débouchés
	Analyser les tensions entre offre et demande d'emploi
	Éclairer les décisions en matière de formation concernant les jeunes ou les adultes en recherche d'emploi,
	Comprendre les logiques d'itinéraires professionnels et les mobilités,
	Evaluer l'impact de mesure d'aide à l'emploi ou les conséquences du vieillissement des effectifs en matière de recrutements.

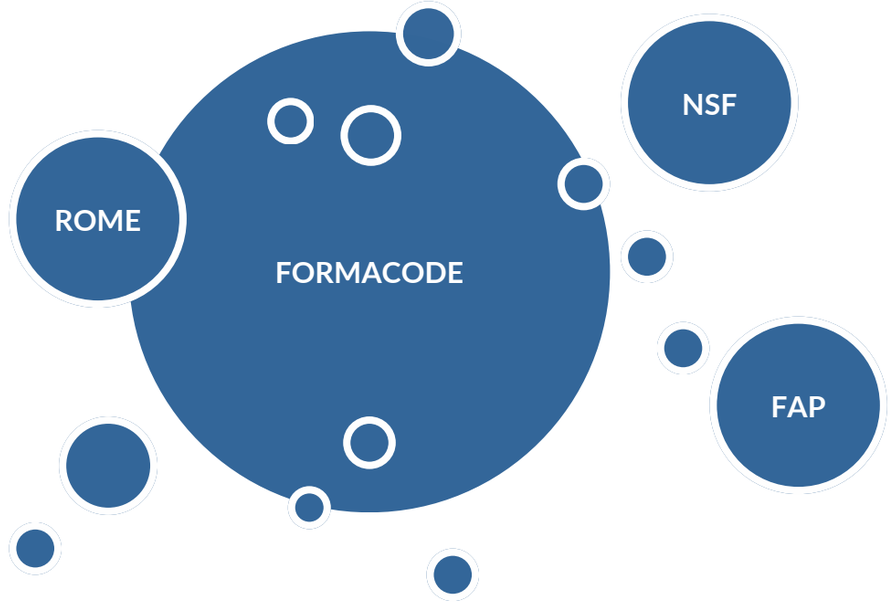
SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

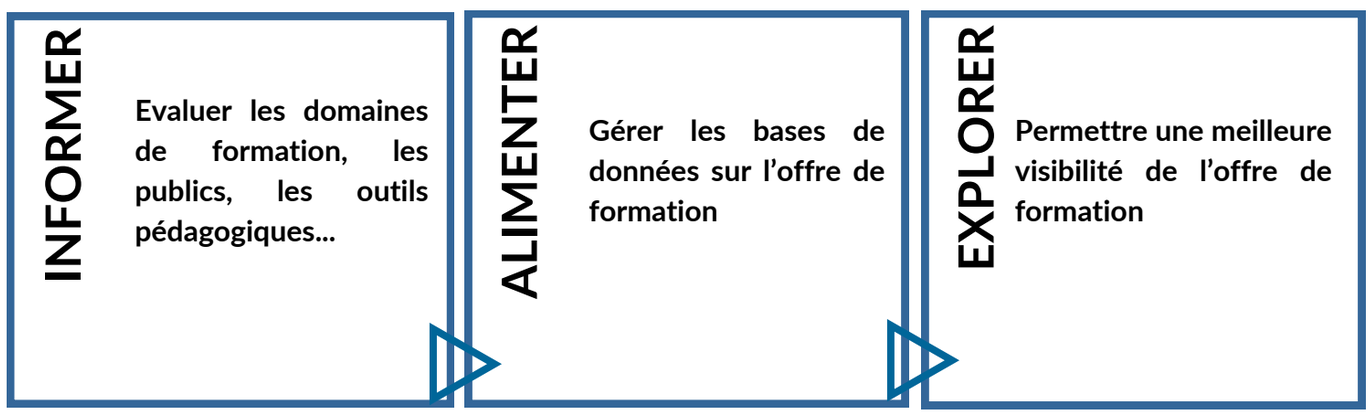
FORMACODE V.13

Géré par Centre Inffo, le Formacode est le thésaurus de l'offre de formation qui permet de transposer le langage courant en un langage sans ambiguïté.

Il s'agit d'un outil de référence et de ressource documentaire à destination des acteurs de la formation professionnelle.

Le Formacode est un carrefour entre le ROME, la NSF et les FAP et permet, donc, une corrélation entre formations et métiers. Le Formacode version 13 prend en compte l'actualisation du ROME datée du 24 juin 2019.





Dans sa 13ème édition, le Formacode se compose de :

- **14** grands domaines
- **65** champs sémantiques
- **3 379** mots-clés

CODE	INTITULE
1	Développement des compétences
2	Sciences humaines, économie, droit
3	Sciences
4	Technologies de l'information et de la communication, arts
5	Production industrielle, transport, logistique
6	Agriculture, environnement
7	Transformation matière produit

CODE	INTITULE
8	Génie civil, construction
9	Mécanique, électronique
10	Vie et gestion des organisations
11	Commerce, marketing, finance
12	Santé, social, sécurité
13	Sport, loisirs, tourisme
14	Energie, électricité

Source : Centre Inffo

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

GROUPE FORMATION EMPLOI

Les Groupes Formation Emploi (GFE) constituent une nomenclature fondée sur la démarche ARGOS (Analyse Régionale et Grandes Orientations du Schéma), dispositif mis en place dans les années 1990.

Cette classification rapproche les nomenclatures de la formation, de l'emploi et du marché du travail.



Les GFE sont partagés en 24 groupes généralistes afin de prendre en compte les mouvements entre spécialités et domaines professionnels.

CODE	INTITULE
GFE 01	Agriculture
GFE 02	Pêche, Mer
GFE 03	Bâtiment : gros œuvre, travaux publics
GFE 04	Bâtiment : second œuvre
GFE 05	Travail des métaux
GFE 06	Mécanique
GFE 07	Electromécanique
GFE 08	Electricité, énergie
GFE 09	Appui à la production des industries
GFE 10	Transformation des matériaux, procédés
GFE 11	Production alimentaire
GFE 12	Textile, habillement, cuir

CODE	INTITULE
GFE 13	Travail du bois, matériaux de synthèse
GFE 14	Techniques graphiques, impression
GFE 15	Transport, logistique
GFE 16	Gestion et traitement de l'information
GFE 17	Commerce
GFE 18	Santé, social, soins personnels
GFE 19	Hôtellerie, tourisme, loisirs
GFE 20	Environnement, nettoyage, sécurité
GFE 21	Communication, médias
GFE 22	Création et production artistique
GFE 23	Autres professions, professions d'enseignement et de la magistrature
GFE 24	Formation d'insertion

Source : Réseaux carif Oref

SyOP Système d'Observation Partenarial
Préfet de la Région Réunion
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
Plan d'investissement dans les compétences
Réseau CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

NIVEAUX DE FORMATION

La classification des niveaux de formation permet de répartir la population par niveau d'études.

Fixé en 1969 par la Commission statistique nationale, cette nomenclature est utilisée à différentes fins :
Le classement des élèves selon leur niveau
Le classement des demandeurs d'emploi par niveaux de formation (France Travail).

Le classement de la population par niveau (INSEE – Recensement de la population)

En 2019, une nouvelle nomenclature des niveaux de diplômes sera progressivement adoptée.

Dans les années 1970, l'UNESCO conçoit la Classification Internationale de Type de l'Education (CITE).

Révisée en 1997, cette classification permet des comparaisons internationales (entre les niveaux de formation nationaux et étrangers).

LES NIVEAUX DE FORMATION, SELON LA NOMENCLATURE NATIONALE

Source : INSEE

I & II — Sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école)

III — Sorties avec un diplôme de niveau Bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales

IV
- Sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat)
- Abandon des études supérieures sans diplôme

V
- Sorties après l'année de terminale de CAP ou BEP
- Sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année de terminale (seconde ou première)

V bis & VI
- Sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème)
- abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année de terminale

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

NIVEAUX DE FORMATION (DEPUIS 2019)

Le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles définit le cadre national des certifications professionnelles selon lequel est établie la classification, par niveau de qualification, des certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), en fonction de critères de gradation des compétences déterminés au regard des emplois et des correspondances possibles avec les certifications des États appartenant à l'Union européenne.

La nomenclature des diplômes par niveau permet d'indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel, en particulier lors des concours de l'administration.

Ces diplômes sont présentés en regard du baccalauréat et des niveaux de diplômes tels qu'entendus par l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette nomenclature a été mise en place en 1969 par la Commission statistique nationale, notamment à des fins statistiques pour mesurer les études accomplies par un individu.

Elle est la première utilisée au sein de l'Éducation nationale, des autres ministères délivrant des diplômes d'État, mais aussi par France Travail pour classer les demandeurs d'emploi par niveau de formation, par l'Insee dans le cadre du recensement, etc.

Huit niveaux de qualification sont définis. L'échelle de classification est inversée pour faciliter les correspondances avec les certifications autres états de l'Union européenne

LES 8 NIVEAUX DE FORMATION

- **1 et 2** — Maîtrise des savoirs de base et capacité à effectuer des activités simples
- **3** — CAP, BEP
- **4** — Baccalauréat
- **5** — DEUG, BTS, DUT, DEUST
- **6** — Licence, Licence LMD, Licence professionnelle
- **7** — Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
- **8** — Doctorat, habilitation à diriger des recherches

Source : Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

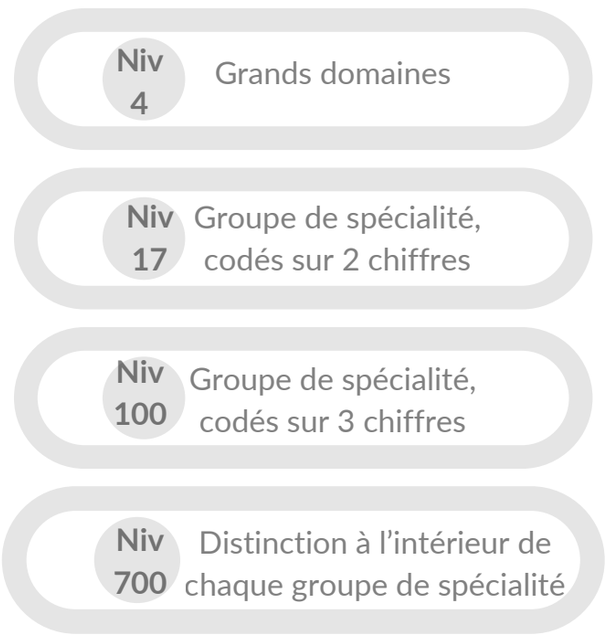
SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

NOMENCLATURE DE SPÉCIALITÉS DE FORMATION

Conforme au décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994, la Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF) couvre l'ensemble des formations, tout niveau confondu :

- formations initiales ou continues
- secondaires ou supérieures
- professionnelles ou non

CLASSIFICATION DE LA NSF



LES GROUPES DE SPÉCIALITÉ – NIVEAU 17

CODE	INTITULE
1	**DOMAINES DISCIPLINAIRES**
10	Formations générales
11	Mathématiques et sciences
12	Sciences humaines et droit
13	Lettres et arts
2	**DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION**
20	Spécialités pluri-technologiques de la production
21	Agriculture, pêche, forêts et espaces verts
22	Transformations
23	Génie civil, construction et bois
24	Matériaux souples
25	Mécanique, électricité, électronique

CODE	INTITULE
3	**DOMAINES TECHNICO-PROFESSIONNELS DE SERVICES**
30	Spécialités plurivalentes des services
31	Echanges et gestion
32	Communication et information
33	Services aux personnes
34	Services à la collectivité
4	**DOMAINES DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL**
41	Domaines des capacités individuelles
42	Domaines des activités quotidiennes et de loisirs

Source RNCP

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

ROME V.3

Redéfini en 2009, le ROME-V3 propose une description détaillée des emplois/métiers, déclinée en 531 fiches.

COMPOSITION D'UNE FICHE ROME

- Code & intitulé
- Appellations correspondantes
- Définition du métier
- Conditions d'accès au métier
- Conditions d'exercice de l'activité
- Activités et compétences de base
- Activités et compétences spécifiques
- Environnements de travail
- Rubrique « Mobilité professionnelle »

Construction d'un code ROME

M 1 6 0 7 Secrétariat

- M : Grand domaine (14 familles de métiers codés)
- 16 : Domaine codés (110 domaines professionnels)
- 07 : Code ROME (531 fiches emploi/métier)

LES GRANDS DOMAINES

CODE	INTITULE
A	Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux
B	Arts et façonnage d'ouvrages d'art
C	Banque, assurance, immobilier
D	Commerce, vente et grande distribution
E	Communication, média et multimédia
F	Construction, bâtiment et travaux publics
G	Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation

CODE	INTITULE
H	Industrie
I	Installation et maintenance
J	Santé
K	Services à la personne et à la collectivité
L	Spectacle
M	Support à l'entreprise
N	Transport et logistique

Source : Pôle emploi
Pour plus d'informations : http://www.pole-emploi.fr/employeur/les-nouvelles-fiches-metiers-@/suarticle.jspz?id=15735

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Nouveauté

LE NOUVEAU ROME V.4

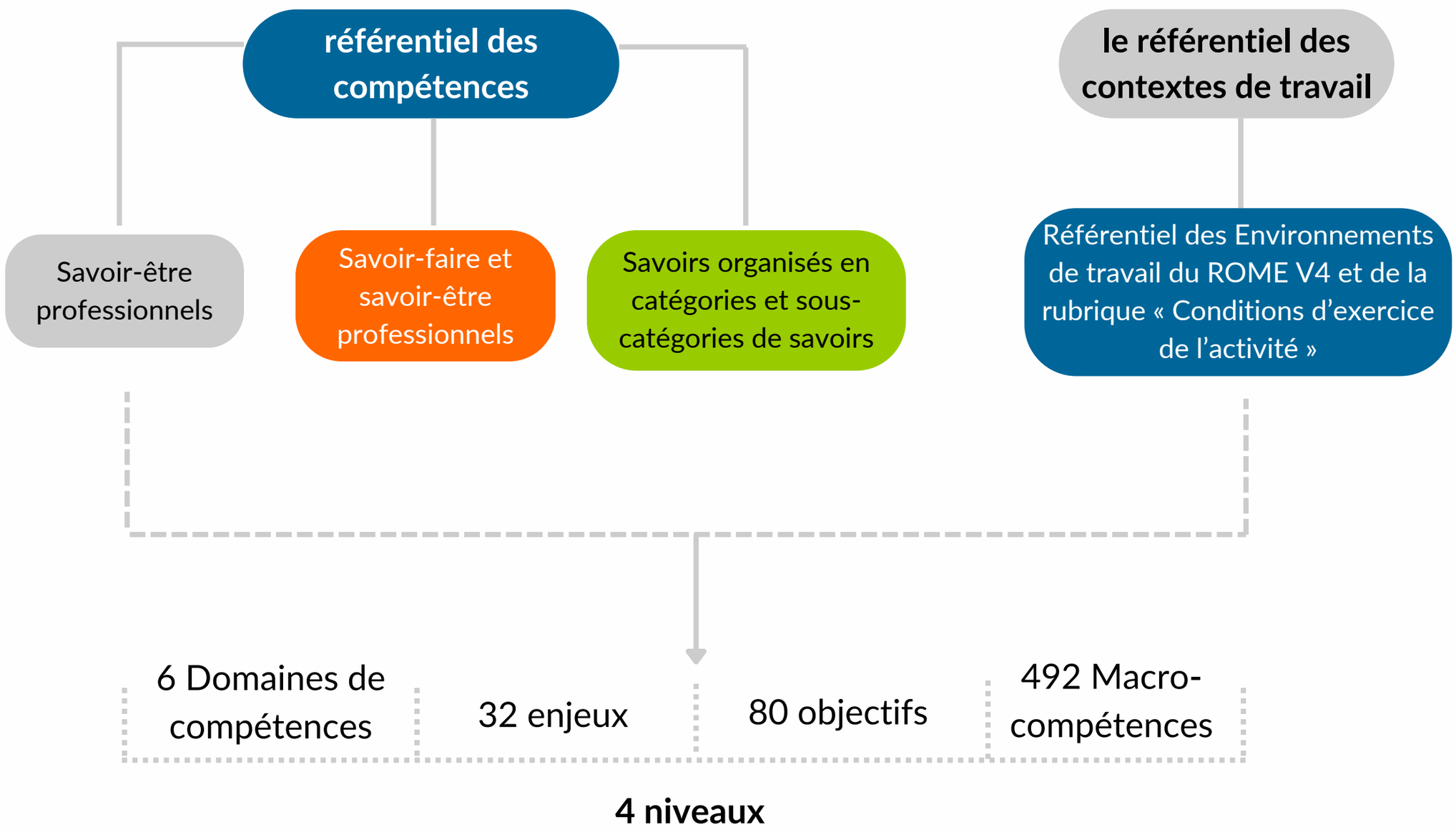
Dans un contexte marqué par de fortes mutations de l'environnement économique et social, le ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) est un **outil au service de la mobilité professionnelle** et du rapprochement entre offres et candidats.

Le **ROME 4.0** a pour objectif de développer l'approche par compétences qui devrait aider à dépasser les fortes tensions de recrutement que connait actuellement le marché du travail.

Le **ROME 4.0** offre aux conseillers, aux partenaires de France Travail et aux acteurs territoriaux de l'emploi, un langage commun pour l'analyse :

- des besoins en recrutement et des compétences recherchées par les employeurs,
- des compétences disponibles,
- des besoins en formation.

Schématisation sur les évolutions



SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

ANALYSE FONCTIONNELLE DES EMPLOIS

Source INSEE RP

A l'échelle communale

L'analyse fonctionnelle des emplois propose des regroupements des professions, définis à travers la nomenclature PCS, dans le but de faire apparaître de grandes fonctions, transversales aux secteurs d'activité.

15 fonctions sont définies. Elles offrent un portrait synthétique des professions des actifs en emploi à l'échelle des communes

Conception - recherche : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation 	Elle se distingue de la fonction Prestations intellectuelles par l'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés
Prestations intellectuelles 	Professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.
Agriculture et pêche 	Ensemble des professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière
Bâtiment et travaux publics 	Ensemble des professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics
Fabrication 	Ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP
Commerce inter-entreprises 	Professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente
Gestion 	Professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance
Transports - logistique 	Professions du transport des personnes et des flux de marchandises

Entretien - réparation 	Professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance (hors bâtiment et travaux publics), ainsi que le traitement des déchets (et par extension l'environnement)
Distribution 	Ensemble des professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial
Services de proximité 	Professions des services de la vie courante (hors distribution, transport, éducation et santé)
Education - formation 	Métiers de l'enseignement scolaire et universitaire et de la formation professionnelle. Cette fonction n'intègre pas les animateurs sportifs ou de loisirs (culture-loisirs)
Santé et action sociale 	Professionnels de la santé et de l'action sociale, y compris les pharmaciens
Culture - loisirs 	Professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non
Administration publique 	Emplois liés aux activités régaliennes et d'administration de l'État (par exemple sécurité et justice) et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation

Les 5 fonctions métropolitaines

La définition de ce concept s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi (à partir de la catégorie sociale) et la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines.

Parmi les 15 fonctions, 5 sont plus présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-Loisirs.

Les cadres des fonctions métropolitaines

Le concept de "cadres des fonctions métropolitaines" vise à offrir une notion proche d'emplois "stratégiques", en assurant la cohérence avec les fonctions. Il s'agit des emplois des fonctions métropolitaines dont la catégorie sociale correspond aux cadres (CS='3') et aux chefs d'entreprises de 10 salariés et plus (CS='23').

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE

Source : France Travail



L'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) est une initiative de France Travail, réalisée avec l'ensemble des directions régionales et le concours du Crédoc.

Cette enquête mesure les intentions de recrutement des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements.

De plus, ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier.

L'enquête BMO est avant tout un outil d'aide à la décision pour France Travail qui peut ainsi mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutement, anticiper et adapter l'effort de financement pour les formations des métiers en tension et mieux informer les demandeurs d'emploi sur les métiers porteurs.

Le champ de l'enquête correspond aux établissements relevant de l'Assurance chômage et, d'autre part :



- Les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche au cours de la période récente,
- Les établissements du secteur agricole,
- Les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions…),
- Les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles…),
- Les officiers publics ou ministériels (notaires…).

L'enquête ne comprend donc ni les administrations de l'État (ministères…) ni certaines entreprises publiques (Banque de France…).

Le questionnaire soumis aux employeurs couvre une liste de 200 métiers qui correspond aux Familles Professionnelles (FAP) et se décline en six versions différentes, afin d'ajuster la liste de métiers proposée au secteur d'activité de l'établissement.

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

CRÉATION ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS

Source : INSEE

Les données sur les créations d'entreprises et d'établissements de 2013 à 2022 sont toutes proposées dans la même géographie en vigueur au 1er janvier 2023.

Les données sur les stocks d'entreprises d'unités légales et d'établissements seront diffusées ultérieurement. Elles comptabiliseront le nombre d'unités légales et d'établissements actifs au 31 décembre 2021, dans la géographie en vigueur au 1er janvier 2023.

Depuis la base créations d'entreprises et d'établissements de 2013 à 2022, le dispositif SIDE remplace l'ancien dispositif Répertoire des entreprises et des établissements (REE), les données SIDE ne sont pas comparables aux données REE. Pour plus d'information, se référer à la fiche source SIDE.

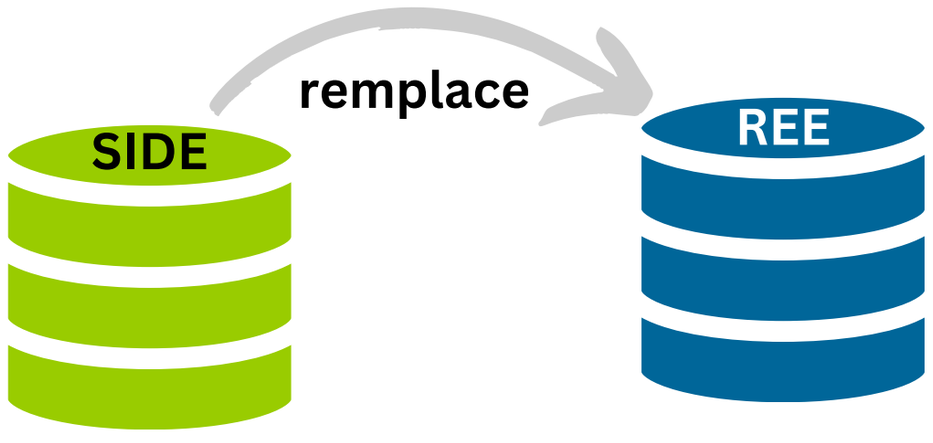
La répartition des entreprises et des établissements de la catégorie des « services » a évolué au cours du temps :

- pour les bases avant 2015, la répartition s'effectue en 2 postes : « commerce, transports, services divers » et « administration publique, enseignement, santé, action sociale » ;
- de la base création d'entreprises et d'établissements en 2015 à créations d'entreprises et d'établissements de 2009 à 2018 et stocks d'entreprises et d'établissements au 31 décembre 2017, la répartition s'effectue en 3 postes : « commerce, le transport, l'hébergement et la restauration », « services marchands aux entreprises » et « services marchands aux particuliers » ;
- à partir de la base créations d'entreprises et d'établissements de 2010 à 2019 et stocks d'unités légales et d'établissements au 31 décembre 2018, la répartition s'effectue en 7 postes (cf. onglet dictionnaire des variables pour obtenir la répartition).

- **Side (Système d'information sur la démographie d'entreprises) remplace le REE (Répertoire des entreprises et des établissements)**

Le dispositif SIDE est alimenté principalement à partir de données issues du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant notamment du répertoire statistique Sirus.

Il remplace l'ancien dispositif REE, duquel il diffère par un champ plus large et une méthodologie rénovée. Les données 2012-2021 ont été recalculées avec le dispositif SIDE. Les données SIDE ne sont pas comparables aux données REE.



SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE

Source : ACOSS

Le suivi statistique des déclarations d'embauche s'appuie sur les données issues de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

La DPAE doit être réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche.

Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.



Les données sur les déclarations d'embauche portent sur l'ensemble des activités concurrentielles

(hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole [MSA]) et le secteur public pour ce qui concerne les non fonctionnaires.

Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE.

DECLARATIONS D'EMBAUCHE DE PLUS D'UN MOIS



Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois.

Depuis la publication des chiffres du 3ème trimestre 2011, les CDD de plus d'un mois correspondent aux contrats d'une durée strictement supérieure à 31 jours ; auparavant, cette limite était fixée à 30 jours.

Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

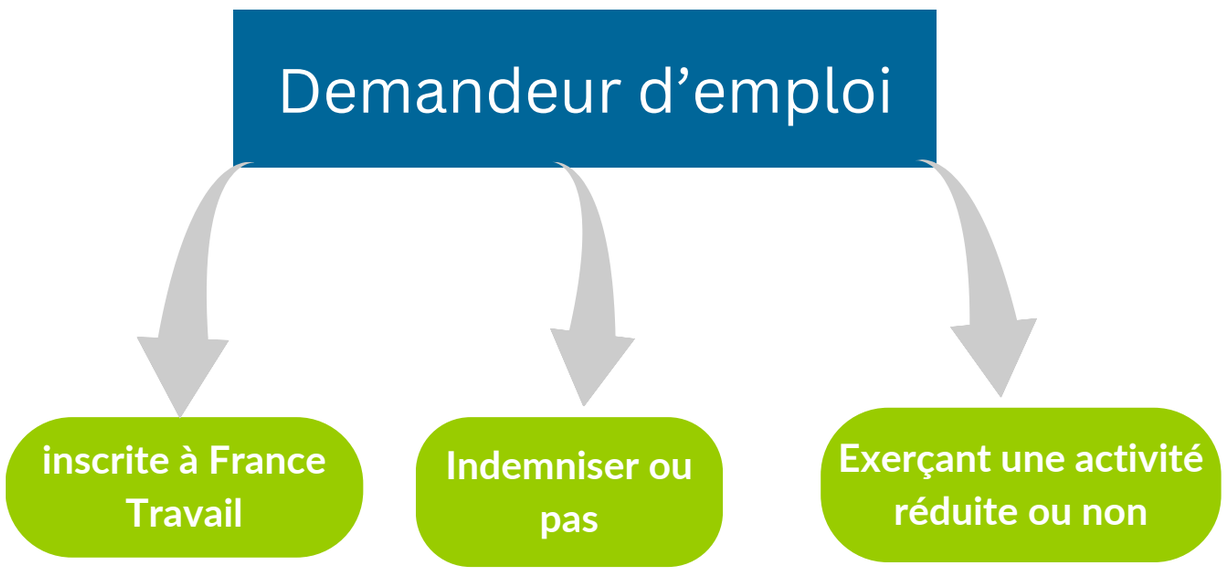


SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

DEMANDEURS D'EMPLOIS INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

Source : DARES

Selon la DARES est considérée comme :



Les statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail permettent d'avoir des données sur les D.E. par lieu géographique, par âge, par sexe…

Ces informations sont connues grâce au suivi d'activités de France Travail.

<u>Contrainte</u> : les données ne sont pas comparables avec les autres pays car les conditions d'inscription diffèrent d'un pays à un autre.

D.E. inscrit à France Travail ≠ Chômeur (au sens du BIT)
Un demandeur d'emploi inscrit à France Travail n'est pas systématiquement considéré comme chômeur au sens du BIT, et inversement.
BIT = Bureau International du Travail

LES CATÉGORIES

Catégorie A

- Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Catégorie B

- Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C

- Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie D

- Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…), sans emploi.

Catégorie E

- Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (CDD, missions d'intérim…)

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

ENQUÊTE EMPLOI

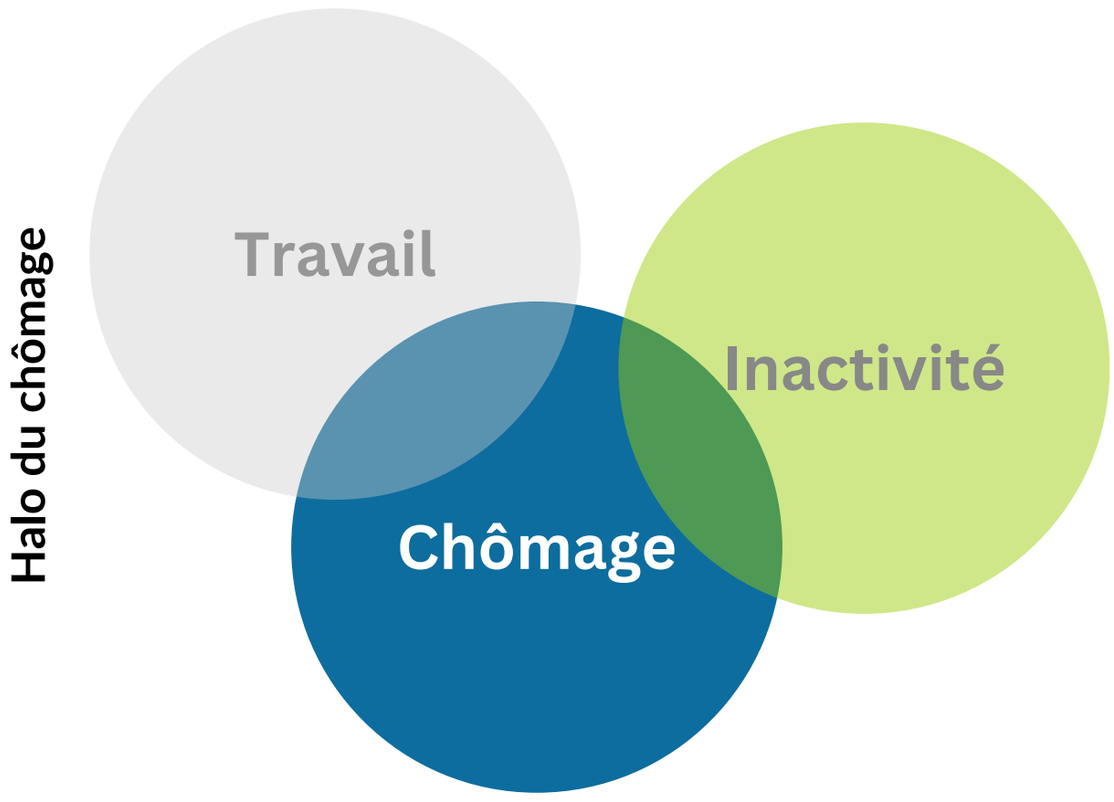
Source : INSEE

Chômage au sens du bit

Le Bureau International du Travail (BIT) qualifie comme chômeur toute personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui :

- N'a pas travaillé, ne serait-ce une heure, au cours de la semaine de référence
- Est disponible pour travailler dans les deux semaines
- A entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois

Au sens du BIT, le chômage constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail.



Pour pallier à ce halo, l'Insee réalise des enquêtes Emploi.

CHÔMAGE AU SENS DU BIT ET DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

La notion du chômage au sens du BIT est différente de celle des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
Certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à France Travail.

LES ENQUÊTES EMPLOI

Elles sont réalisées par l'INSEE auprès d'un panel de ménages pour évaluer le chômage et avoir une meilleure vision sur la situation des chômeurs.

Ces enquêtes collectent des données sur :

- les professions
- l'activité des femmes ou des jeunes
- la durée du travail
- les emplois précaires

SyOP Système d'Observation Partenarial
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS ET SALARIÉS DU PRIVÉ

Source : ACOSS

Toute entreprise du secteur privé ACOSS-URSSAF employant au minimum 1 salarié doit s'affilier à l'Assurance chômage.

La source ACOSS URSSAF des établissements et salariés du privé est issue de la base SEQUOIA, elle-même alimentée par le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Les séries des établissements et salariés affiliés à l'URSSAF recensent au 31/12 l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général et exerçant leur activité en France (métropole et Dom).

HORS CHAMPS

Le secteur public comprenant : les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'état) ; les établissements dont la catégorie juridique est 72 (collectivité territoriale) ; les établissements dont la catégorie juridique est 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et à l'exception des caisses nationales de Sécurité sociale

- L'emploi des particuliers employeurs
- La caisse des dépôts et consignations
- L'ensemble des établissements du secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (y compris ceux relevant du régime général, dont la plupart sont situés dans le Dom)
- Les établissements non domicilés en France
- Les activités extra-territoriales (UZ)

Dans le privé, certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC ou dans la DSN :

- intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire)
- apprentis
- élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement
- stagiaires de la formation professionnelle,
- salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail
- VRP multicartes
- salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux

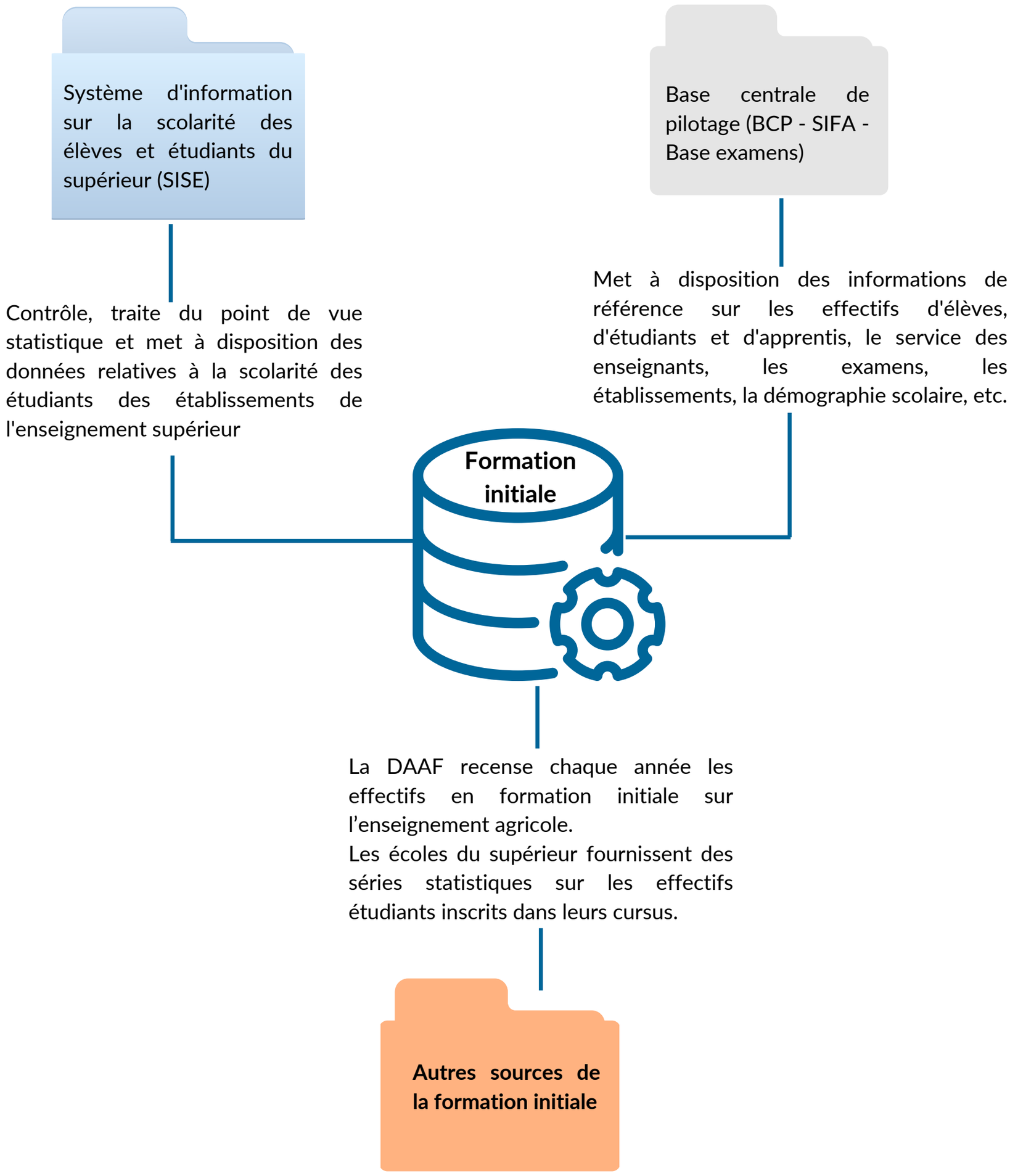
SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

FORMATION INITIALE DANS LE SECOND DEGRÉ

Sources : BCP ; SIFA, base examens (Académie de La Réunion) SISE ; UNIVERSITÉ ; DAAF ; ECOLES DU SUPÉRIEUR

Les effectifs inscrits en formation initiale (constats de rentrée, les résultats aux examens) sont issus de différentes sources qui sont :

- **La Base Centrale de Pilotage (BCP)**
- **Le Système d'Information sur la Scolarité des Elèves et étudiants du supérieur (SISE)**
- **Autres sources de la formation initiale**



SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

FICHIER LOCALISÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DE L'EMPLOI SALARIÉ (FLORES)

Source INSEE

HISTORIQUE

Flores succède au processus de "Connaissance Locale de l'Appareil Productif" (CLAP).

Par rapport à CLAP, le principal ajout de Flores est la présentation de deux années simultanément dans le même fichier (N-1 et N), ce qui permet de calculer des évolutions annuelles.

Le dernier millésime de CLAP décrivait l'année 2015. Les résultats issus de Flores et de CLAP ne sont pas comparables, et ne doivent donc pas faire l'objet d'analyses comparatives en évolution.

Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements.

L'objectif principal est de servir de base à des études nationales ou locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Par rapport aux autres sources disponibles sur l'emploi salarié au niveau local,

il constitue un produit intermédiaire entre les Estimations d'emploi d'une part, qui sont des statistiques agrégées au niveaux des régions, départements et zone d'emploi,

et d'autre part les fichiers de micro-données de niveau "postes de travail", qui sont très détaillés mais d'une utilisation plus complexe et destinés en premier lieu à l'étude des salaires au niveau individuel.

Chaque millésime de Flores contient les données de deux années, ce qui permet de réaliser des analyses en niveau et en évolution.

Flores est construit pour l'essentiel à partir de la Base Tous salariés (anciennement appelé fichier "DADS Grand format"). La mise en forme et le niveau de détail sont adaptés pour une utilisation plus facile.

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES ET SATISFAITES

Source : DARES

La Dares publie des données mensuelles sur les offres collectées et satisfaites par France Travail depuis 1996 sur :

- le nombre des offres collectées et satisfaites par France Travail par durée des contrats proposés, données nationales brutes et corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ;
- le nombre total et pour les contrats durables (plus de 6 mois) des offres collectées par France Travail par qualification recherchée, données brutes ;
- le nombre total et pour les contrats durables (plus de 6 mois) des offres collectées par France Travail par région, ancienne région et département, données brutes.

Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il réussit à le pourvoir (par France Travail ou un autre moyen).

La Dares et France Travail diffusent mensuellement et trimestriellement, selon un calendrier arrêté pour l'ensemble de l'année, les statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail depuis 1996. Retrouvez sur cette page les dernières informations disponibles.



TENSION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

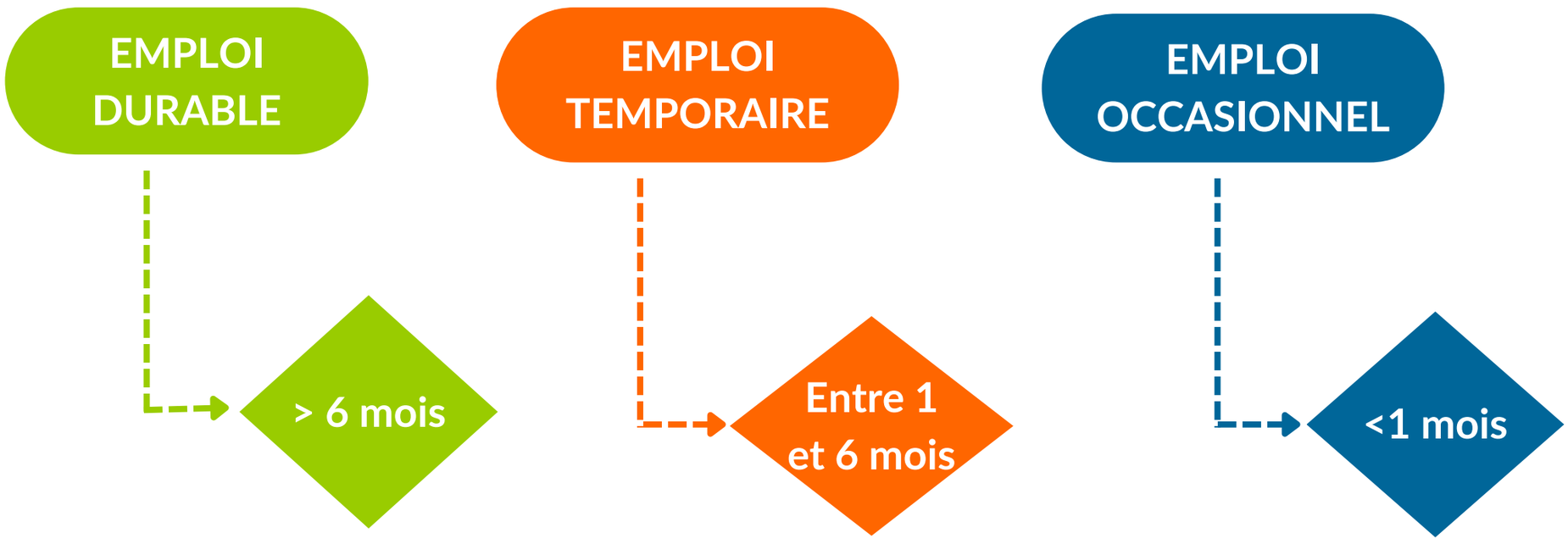
Toutes les offres d'emploi ne sont pas recensées par France Travail (pas de dépôt d'offre).

Il est préférable de faire une analyse en évolution des tensions mesurées pour différents métiers.



Les données mensuelles sont très volatiles et parfois difficiles à interpréter. Les données trimestrielles doivent être privilégiées.

CLASSIFICATION DES OFFRES



SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

RECENSEMENT DE LA POPULATION (ACTIFS)

Source : INSEE



Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution.

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

La population de référence pour le recensement est l'individu et le ménage (ensemble des occupants d'un même logement).

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire.



L'exploitation complémentaire fournit des résultats sur les professions et catégories professionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages.

Dans le champ des métiers et de l'emploi, c'est une des rares sources qui permet d'analyser la répartition des actifs en emploi selon leurs métiers ou leurs familles d'activité professionnelles.
Pour les communes de moins de 10 000 habitants elle porte sur un quart des ménages.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte (hors communautés) sur l'ensemble des bulletins collectés soit environ 40 % des ménages.

Dans les communautés elle porte sur un individu sur quatre.



Le décompte de la population se fait désormais par une collecte d'infos annuelle et s'étale sur cinq ans pour tous les coins du pays.

Les premières cinq enquêtes ont été menées entre 2004 et 2008.
Ces données ont permis de produire les résultats du recensement millésimé en 2006, qui était la moitié de la période.



Chaque année, des résultats de recensement sont produits en combinant les cinq enquêtes les plus récentes.

Les données de l'enquête la plus ancienne sont abandonnées et remplacées par les données de la toute dernière enquête.

Pour comparer les résultats du recensement, il faut utiliser des intervalles de 5 ans. Par exemple, il est possible de comparer les résultats du RP 2016 avec ceux de 2011 et ceux de 2006.

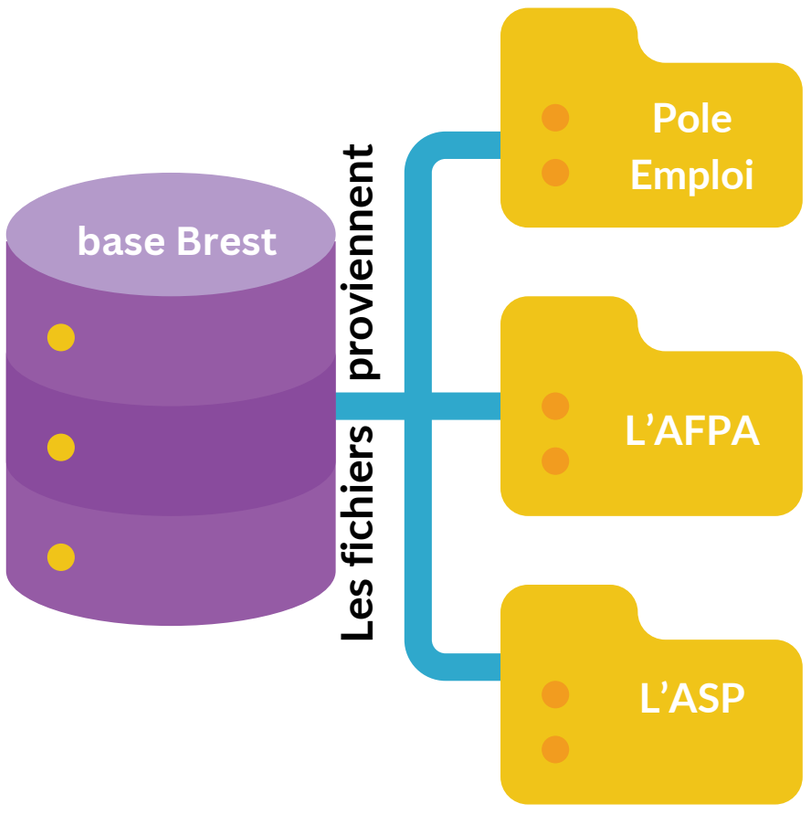
SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

STAGIAIRES DEMANDEURS D'EMPLOI

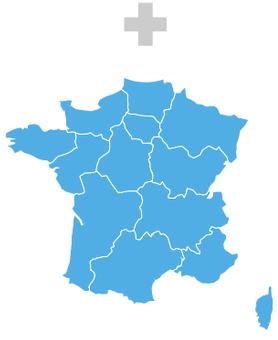
Source DARES/BREST

La Dares gère, depuis 2003, une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (base Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires.

CONSTRUCTION DE LA BASE



- Rémunération stagiaires indemnisés stagiaires non indemnisés percevant la Rémunération des Formations de France Travail - RFPE et stagiaires bénéficiant du régime de solidarité
- Stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage mais qui sont rémunérés pour le compte des régions
- Gère la rémunération ou la protection sociale des stagiaires non indemnisés par l'assurance chômage suivant une formation financée par l'État ou par la région ou par un autre mode de financement (par exemple, les formations financées par l'Agefiph



Des régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou Charentes qui ont internalisé la rémunération de leurs stagiaires

DES DIFFÉRENCES MARGINALES AVEC LES DONNÉES DES FINANCEURS PÉDAGOGIQUES

Le nombre de stagiaires comptabilisé dans la base Brest peut être légèrement différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs pédagogiques. Dans le cas d'un cofinancement, le financeur désigné dans la base Brest est le financeur principal des coûts pédagogiques, alors que la déclaration de l'organisme de formation peut faire référence à un autre financeur.



Chaque observation de la base correspond à un stagiaire rémunéré par les conseils régionaux, par France Travail (pour son propre compte, celui de l'Unédic ou celui de l'État) ou par l'État.

Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale.

Ce principe de construction permet d'éviter les doubles comptes puisqu'un stagiaire ne peut être rémunéré qu'une fois.

L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est comptée plusieurs fois.

Est qualifié de personne en recherche d'emploi un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à France Travail, considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

STATISTIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Source : France Travail

Les Statistiques Mensuelles du Marché du Travail (STMT) sont constituées de deux fichiers détail : un relatif aux demandes d'emploi et un autre relatif aux offres d'emploi.

Ils sont calculés à partir d'extractions de fichiers opérationnels de gestion qui sont transmises par France Travail à la DARES.

La notion de « STMT » fait notamment référence aux principaux indicateurs publiés et commentés chaque mois par France Travail et le Ministère du Travail dans la série « DARES Indicateurs ». Ces indicateurs portent notamment sur les demandeurs / demandes d'emploi fin de mois de catégorie A et ABC (DEFM)

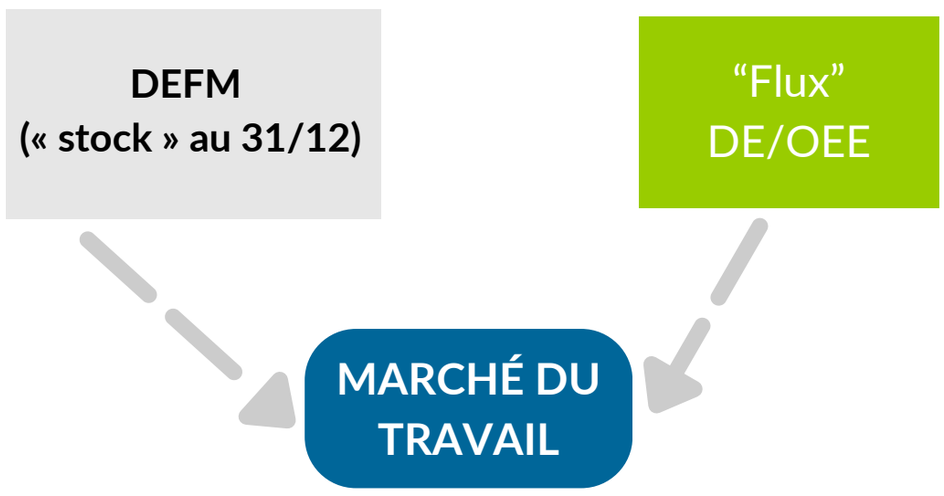
Ceux concernant l'offre d'emploi traitent du type d'offre (durée, contrat aidé), du métier recherché et du secteur d'activité des établissements recruteurs.

Une partie des offres d'emploi est dite « satisfaite ». Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il réussit à le pourvoir (par France Travail ou autre).

Le fichier détail des demandes contient des informations sur les demandeurs d'emploi. Chaque ligne correspond à un type de demande qui est distingué par le variable « NATENR ».

Ce fichier couvre les demandes de la France métropolitaine, celles des départements d'outre-mer et celles des collectivités d'outre-mer.

CONTENU : LES PRINCIPAUX INDICATEURS SUR LA DEMANDE D'EMPLOI CORRESPOND



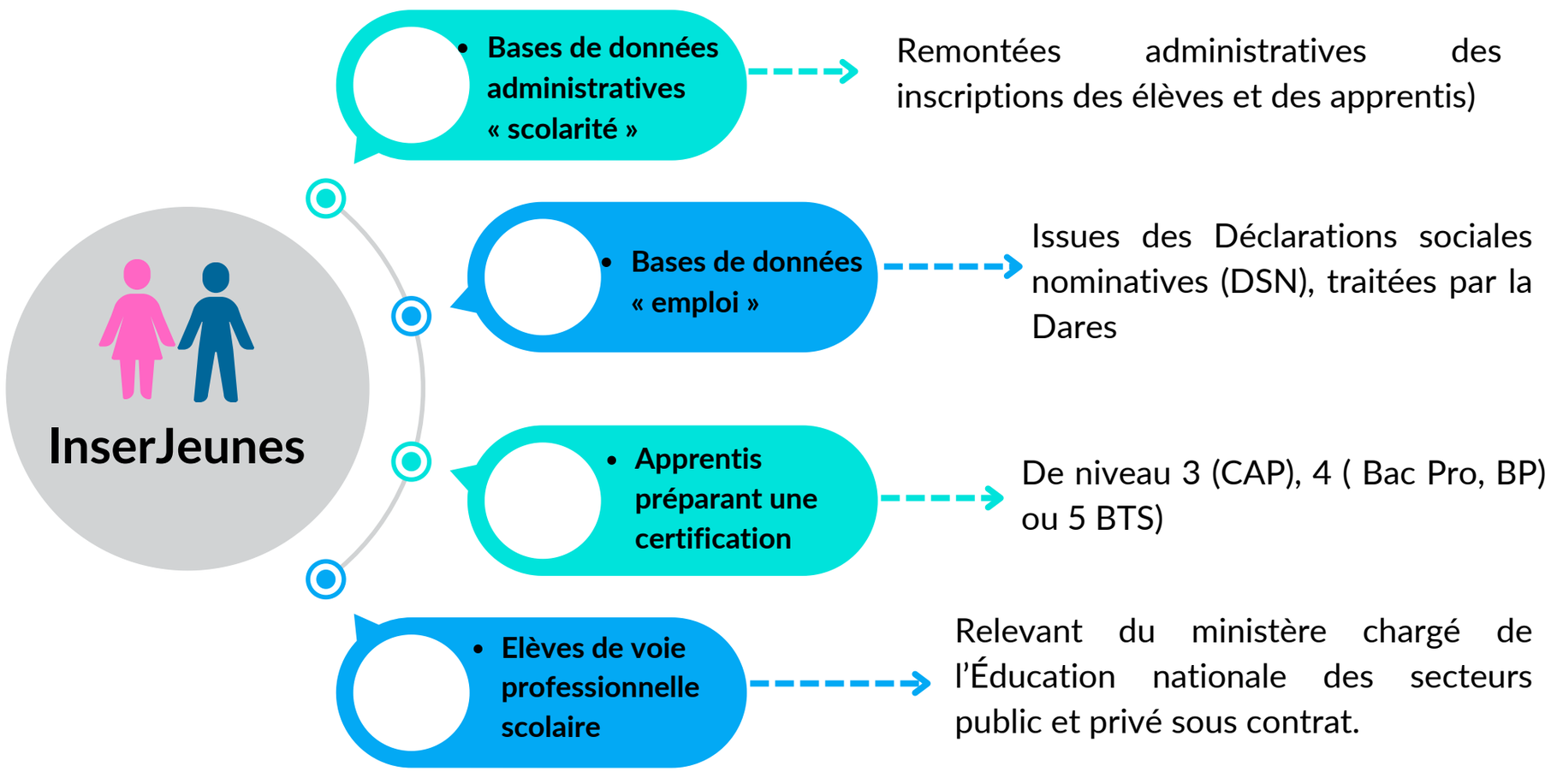
Les données portent sur la demande d'emploi inscrites auprès de France Travail et l'offre d'emploi collecté par le réseau France Travail.

SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'État et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

INSERJEUNES

Source : Dares

InserJeunes est un service en ligne d'aide à l'orientation des jeunes en voie professionnelle. Ce système d'information est obtenu par rapprochement :



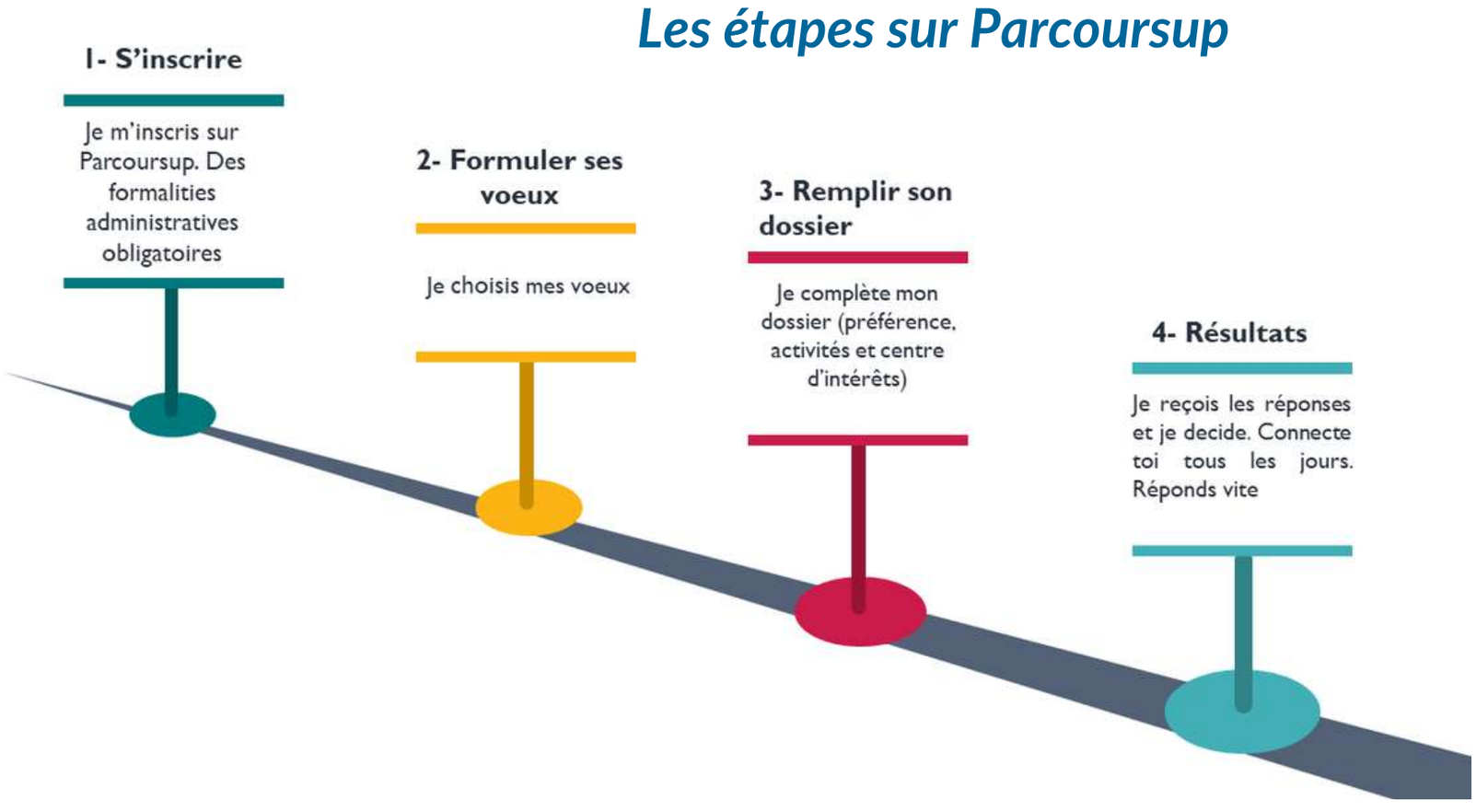
PARCOURSUP

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Recherche

Ce jeu de données présente les vœux de poursuite d'études et de réorientation dans l'enseignement supérieur ainsi que les propositions des établissements pour chaque formation – hors apprentissage – à la fin du processus d'affectation de la plateforme Parcoursup.

Elles sont disponibles sous forme de base de donnés à télécharger et sous forme de visualisation graphique
« dataviz »

Les étapes sur Parcoursup



SyOP Système d'Observation Partenarial
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Région Réunion
Cofinancé par l'Union européenne
PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
CARIF OREF
Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)

Réunion
Prospective Compétences
acteur de votre réussite



Directeur de la publication
David RIVIERE

Gestionnaire de système d'information
Olivier PAYET

Data-Analyst / Chargé de mission Observatoire
Alexandre VIDAL

Conception
Gilda TINJUS

SyOP
Système d'Observation Partenarial

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Région Réunion

Cofinancé par l'Union européenne

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

CARIF OREF

Nos projets sont cofinancés par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Réunion
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+)